

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Délibération de la séance du 30 août 2013 du conseil d'administration de la RATP

NOR : TRAT1322528X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Recouvrement par le conseil d'administration de ses pouvoirs d'approbation des marchés à commande portant sur des prestations multitechniques d'exploitation et de maintenance d'ensembles immobiliers de la RATP (lot 1 – secteur Nord marché VAL 130083 ; lot 2 – secteur Sud marché VAL 130084 et lot 3 – secteur Est marché VAL 130085)

Le conseil, par la présente délibération, annule celle prise le 28 janvier 2011, par laquelle, d'une part, le conseil avait décidé que les fiches de marchés compris entre 5 et 60 millions d'euros devaient être transmises à titre d'information à la commission de la modernisation technique et technologique et du transport, et par laquelle, d'autre part, le conseil avait délégué ses pouvoirs au PDG pour l'approbation des marchés inférieurs à 60 millions d'euros, cette annulation ne produisant ses effets qu'en ce qui concerne les marchés susvisés portant sur des prestations multitechniques d'exploitation et de maintenance d'ensembles immobiliers de la RATP. Ces marchés sont donc transmis pour avis à cette commission et approuvés par le conseil.

Le président-directeur général demeure compétent pour les autres marchés qui, en application de la délibération du 28 janvier 2011, relèvent de son pouvoir d'approbation, les fiches de marché de ceux compris entre 5 et 60 millions d'euros continuant à être transmises pour information à la commission de la modernisation technique et technologique et du transport.

Fait le 30 août 2013.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN